



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 3 REJEB 1441 (27 FEVRIER 2020)**

\*\_\*\_\*

I- Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et forêts a présenté un exposé sur les principaux axes de la nouvelle stratégie de développement agricole « Génération Green 2020-2030 » présentée devant Sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste.

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

↳ **Projet de loi :**

**Projet de loi n° 03.20** modifiant et complétant la loi n° 49-15 modifiant et complétant la loi n° 15-95 formant code de commerce et édictant des dispositions particulières relatives aux délais de paiement.

**Le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de ce projet lors d'une prochaine réunion du Conseil de gouvernement.**

↳ **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.19.998** complétant le décret n° 2-86-325 du 8 jourmada I 1407 (9 avril 1987) portant statut général des établissements de formation professionnelle.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.**

2. **Projet de décret n° 2.19.886** modifiant et complétant le décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes ainsi que des impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1-77-339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977).

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet.**

↳ **Accord international :**

**Accord** de coopération commerciale, économique, technique, scientifique et culturelle entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Turkménistan, fait à Achgabat le 23 septembre 2019.

- **Projet de loi n° 11.20** portant approbation de cet Accord.

**Présentés au Conseil préalablement à leur soumission à un prochain Conseil des Ministres.**

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- La Directrice de l'École Nationale de Commerce et de Gestion de Marrakech ;
- Le Directeur des Systèmes d'Information Statistique au Haut-Commissariat au Plan.